

## La STL accueille avec enthousiasme le projet de loi S-221

**Laval, le 9 juin 2014** — C'est avec conviction que la STL (Société de transport de Laval) donne son appui au projet de loi S-221 du gouvernement fédéral qui a pour but d'amender le Code criminel. En effet, cette modification de la loi consiste à ce qu'une peine plus sévère soit attribuée à une personne reconnue coupable d'un acte criminel auprès d'une personne employée par un service de transport en commun agissant dans l'exercice de ses fonctions.

« Offrir un environnement de travail sécuritaire à nos chauffeurs est une priorité. Nous sommes heureux que très peu de chauffeurs aient été victimes d'actes d'agression. Nous offrons une formation obligatoire aux nouveaux chauffeurs et des formations continues à chaque année à tous les chauffeurs dans le but de les préparer à réagir, le cas échéant, face à d'éventuels clients dont le comportement pourrait être agressif. Nous croyons que ce projet de loi pourrait avoir un effet dissuasif auprès de potentiels agresseurs. » précise Guy Picard, directeur général de la STL.

Selon Richard Ouimet, président du syndicat des chauffeurs : « Nous sommes heureux que la STL manifeste le même intérêt que nous. Les employés des sociétés de transport, notamment les chauffeurs, font face à diverses situations où quelquefois les clients peuvent avoir des comportements agressifs. En ce sens, nous sommes satisfaits de voir que nous sommes appuyés par la direction de la STL. La sécurité est cruciale pour tous. Nous souhaitons que toutes les sociétés de transport aient la même initiative. »

Considérant que la STL effectue plus de 60 000 déplacements par jour, il est de notre devoir de s'assurer que chacun des déplacements soit fait dans l'environnement le plus sécuritaire possible pour le chauffeur et pour les passagers. La STL appuie le projet de loi qui contribuera sans doute à améliorer davantage la sécurité des chauffeurs.

Remarquée et appréciée des Lavallois, la STL a lancé l'hiver dernier la campagne *On fait route ensemble dans le respect*, qui visait entre autres, à sensibiliser les clients et les chauffeurs à respecter les règles de conduite et à se conformer à des comportements sécuritaires. La clientèle lavalloise a fortement apprécié la campagne et plusieurs citoyens ont dit qu'ils allaient revoir leur comportement à bord de l'autobus.

### **La STL, faits et gestes**

- La STL, c'est plus de 20 millions de déplacements annuels.
- La STL a déployé son système *STL Synchro* qui renseigne les clients en temps réel sur les horaires et les déplacements des autobus.
- La politique tarifaire veut encourager les familles à utiliser le transport collectif : un adulte qui paie son passage au tarif ordinaire la fin de semaine et les jours fériés peut être accompagné gratuitement de cinq enfants de moins de 12 ans. Cette politique s'applique aussi tous les jours d'été, du 1<sup>er</sup> juillet à la fête du Travail. De plus, la tarification à 1 \$ les jours de smog durant la période estivale est une première au Québec.
- Elle s'associe également à l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique et à Communauto.
- Elle possède ses comptes *Facebook* et *Twitter*, où elle diffuse des nouvelles et des avis de service.

- Elle offre au client la possibilité de s'inscrire à *Ma STL* pour recevoir des avis touchant les lignes d'autobus qu'il a l'habitude d'emprunter ou des nouvelles sur les nouveautés de la STL.
- Depuis le déploiement en 2009 de son *Système d'aide à l'exploitation*, elle enregistre un taux croissant de ponctualité de près de 90 %.
- La STL a reçu plusieurs prix de distinction, dont celui de l'AQTR en 2010; le *Grand prix d'excellence en transport en commun* la positionnant comme une Société performante.
- En 2011, la STL est lauréate du prix AQTR *Communication Grand Public* pour son programme *Alerte au smog*.
- En mai 2012, la STL a reçu, de l'ACTU, le *Prix de leadership des entreprises* – catégorie *Innovation* pour son projet *CLIC, le covoiturage branché*.
- En mai 2012, la STL lance son nouveau *Service aux entreprises* qui s'adresse aux entreprises et organismes soucieux d'une gestion plus efficiente des déplacements de leurs employés.
- En novembre 2012, la STL a signé la *Charte du développement durable* de l'Union internationale des transports publics (UITP) à titre d'engagé.
- En mars 2013, la STL devient la première société de transport au Québec à être certifiée *Entreprise en santé!*
- En mai 2013, l'AQTr a décerné le prix *Coup de cœur du jury d'honneur* à deux projets de la STL : *Système d'aide à l'exploitation et d'information voyageur pour le transport adapté (SAEIV)* et *CLIC, le covoiturage branché*, lequel a été réalisé conjointement avec l'AMT.
- En juin 2013, la STL a reçu, de l'ACTU, le *Prix de leadership des entreprises* – catégorie *Innovation* pour son projet *Système d'aide à l'exploitation et d'information voyageur pour le transport adapté (SAEIV)* et le *Prix de leadership des entreprises* - catégorie *Communications et marketing* pour son concours *Développons ensemble!*
- En novembre 2013, la STL a reçu, de l'Institut de l'administration publique du Québec, le *Prix d'excellence* catégorie *Gouvernement en ligne* pour son *Système d'aide à l'exploitation et d'information voyageur en temps réel* pour le transport adapté.